ENREGISTRÉ LE
11 JUIN 2018
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°15 du : 6 juin 2018
Délibération n° : 2018.013
Page 1 sur 2

Objet : Contribution des Communautés de communes membres au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Par suite d'une convocation en date du 24 mai 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Risoul le 6 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	**Présent**	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Pouvoir Maurice DUFOUR**	Sébastien FINE	*Absent*
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

CONSIDERANT :

Qu'il convient chaque année d'actualiser le montant des contributions des communautés de communes membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que le taux de la contribution des Communautés de communes est fixé par les statuts ;

ENREGISTRÉ LE
11 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE BRIANÇON

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°15 du : 6 juin 2018
Délibération n° : 2018.013
Page 2 sur 2

Objet : Contribution des Communautés de communes membres au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Que le montant de la contribution des Communautés de communes est fixé chaque année selon le montant inscrit au budget et réparti par Communautés de communes ;

Que cette contribution ne prend pas en compte la part versée par les communautés de communes pour la maison de la justice et du droit soit le montant de 45 515 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver la répartition entre les EPCI comme suit :

Soit 54% de la communauté de communes du Briançonnais, 26% de la communauté de communes du Guillestrois Queyras et 20 % de la communauté de communes du Pays des Ecrins ;

Décide que les contributions, or maison de la justice et du droit, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2018 soient :

EPCI		Contribution 2018
Communauté de communes du Briançonnais	54%	66 452 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	26%	31 996 €
Communauté de communes du Pays des Ecrins	20%	24 612 €
TOTAL :		123 060 €

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, actes en lien avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *